



01 - OUVERTURE DE SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 12 décembre 2022 à 18:30 heures sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, Maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière .

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné le 8 décembre 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-12-291

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. (Voir signatures sur document joint).

Conseillers Signatures

#1 Nancy
Mathieu

#3 Jessica
Bolduc

#5 Marie-
Josée
Nadeau

Conseillers Signatures

#2 Jocelyn
Béliveau

#4 Joey
Veilleux

#6 Laurier
Poulin

ADOPTÉE

2022-12-292

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Résolution - Modification contrat de collecte des ordures pour l'année 2023

04.02 - Résolution - Provision mauvaises créances - Annulation factures

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

04 - SUJETS À DISCUTER

2022-12-293

04.01 - Résolution - Modification contrat de collecte des ordures pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite modifier le contrat de collecte des ordures pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des ordures résidentielles sera aux 2 semaines durant toute l'année 2023 et qu'il n'y aura plus de collecte à la semaine durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des ordures commerciales continuera à toutes les semaines durant la période estivale (conteneur de 2 - 4 - 6 - 8 verges à chargement avant);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité enlève du contrat la collecte des ordures monstres (1 fois par semaine à l'année);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité remplace la collecte des ordures montres d'une fois par semaine par une collecte monstre au printemps pour tout le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin modifie les éléments suivants du contrat :

- Enlever l'option de la collecte des ordures monstres à la semaine (diminution du contrat de 4 508,84 \$ avant taxes);

- Ajout option d'une collecte de volumineux au printemps (tarif de 275 \$ / heure, estimation à +/- 10 heures) + les frais de disposition qui sera au tarif d'environ 140 \$ / tonne métrique (redevances incluses);

- Modification de la collecte des ordures résidentielles (26 collectes pour l'année) et maintien de la collecte des ordures commerciales (34 collectes pour l'année) au coût de 37 550 \$ avant les taxes;

ADOPTÉE

2022-12-294

04.02 - Résolution - Provision mauvaises créances - Annulation factures

CONSIDÉRANT QU'IL y a des factures dans la liste des comptes à recevoir qui datent d'avant 2021 qui sont demeurées impayées;

CONSIDÉRANT QUE des avis de rappel ont été envoyés et que les paiements n'ont pas été faits;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est autorisée à annuler les factures impayées inscrites sur la liste déposée aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise la directrice générale à annuler les factures impayées inscrites sur la liste déposée qui a été déposée aux membres du conseil.

ADOPTÉE

05 - VARIA

Aucun varia

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2022-12-295

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 48.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martin Beaulieu
Maire

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trés.

Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Martin Beaulieu
Maire